

Loi anti-inflation

Monsieur le président, je me souviens fort bien que le leader de notre parti, à ce moment-là, soit deux ans avant octobre 1975, avait fait le tour du pays afin d'avertir les Canadiens des dangers qui nous guettaient relativement à l'inflation. Mais on ne voulait pas entendre les conseils judicieux qui étaient fournis par le leader de notre parti. Ce gouvernement, se croyant en possession de la vérité, ne voulait rien savoir. Pourtant, il savait très bien que politiquement cela pouvait déranger un peu sa cote de popularité.

Je reviendrai à l'année 1974 plus tard car on a quand même des souvenirs qu'on ne peut oublier si facilement. En 1975 on a pénalisé à peu près tout le monde, tous les secteurs qui composent notre société, des agriculteurs aux ouvriers, et même des hommes d'affaires ont été pénalisés par cette commission. Les inquiétudes ont grandi et le ralentissement vis-à-vis des investissements s'est également fait sentir. Voici le résultat: on connaît les difficultés qui existent depuis deux ans, et qui grandissent toujours.

On peut se demander pourquoi, monsieur le président. On était parti du mauvais pied. Cela était pourtant clair à l'époque: l'absolue nécessité d'une coopération et d'un appui des provinces, car je pense qu'on avait déjà à l'époque, en tenant compte de la décision prise, qu'on manifestait un manque de respect envers les responsabilités provinciales. On ne s'est pas assuré de la coopération des syndicats, coopération qui était absolument nécessaire, pas plus que de celle du milieu des affaires. Sans ce support et cette coopération essentiels à l'efficacité de ces mesures, cette mission était déjà vouée à l'échec, cette mission était déjà impossible à réaliser. Cela a placé la commission dans une position difficile où elle a été obligée de bousculer, le plus souvent tantôt les syndicats, tantôt les hommes d'affaires, tantôt les provinces. Et on a eu une confrontation continue avec les lamentables résultats que j'ai soulignés tantôt et que l'on doit reconnaître.

Il est certain qu'il y a un certain temps que nous recommandons cette période de décontrôle, parce qu'en voyant ces objectifs non réalisés il est pressant depuis longtemps, et nous savons que les secteurs de l'économie dans ce pays attendent depuis longtemps une position de la part du gouvernement et veulent savoir exactement où le gouvernement se dirige dans cette matière.

Monsieur le président, si les provinces, les syndicats, le milieu des affaires, les secteurs de l'économie ne manifestaient pas beaucoup d'intérêt à l'imposition de ces mesures, c'est que déjà, au mois d'octobre 1975, on manifestait cette perte de confiance envers le gouvernement. Nous n'avons qu'à vérifier les statistiques, et je ferai grâce de toutes ces données de statistiques car d'autres avant moi l'ont fait, mais nous n'avons qu'à faire une comparaison avec nos voisins les Américains qui, sans cet outil, ont réussi mieux que nous.

Je ne dis pas qu'ils n'ont pas connu de difficultés avec la hausse du coût de la vie ou l'inflation, mais ils ont réussi mieux que nous sans les contrôles, par la persuasion, par une meilleure volonté et, probablement, par un public qui avait beaucoup plus confiance en son gouvernement que les Canadiens. A mon avis il est important que dans une conjoncture comme celle que nous connaissons actuellement de faire confiance. Le ministre des Finances (M. Chrétien) fait appel à cette confiance de la part, tout d'abord, des partis de l'opposition, et il espère avoir la confiance des Canadiens au sujet des mesures

anti-inflation qu'il a annoncées depuis quelques mois et qu'il annoncera encore dans les jours qui viennent. Il est difficile, monsieur l'Orateur, de faire confiance quand nous constatons les résultats économiques et le dossier actuel du gouvernement. Il est difficile, je le dis, et il est même impossible d'appuyer le gouvernement lorsqu'il nous parle de prévisions, sachant très bien que la production en matière économique s'est avérée d'une fausseté épouvantable depuis trop longtemps et depuis particulièrement les 10 dernières années. Donc l'objectif visé était déjà impossible à réaliser à ce moment-là, le gouvernement était averti, mais il fallait, monsieur l'Orateur, gagner les élections de 1974. Alors deux ans avant l'application de ces contrôles, en 1975, le parti progressiste conservateur avait déjà averti le gouvernement des dangers et des souffrances que cela allait créer aux Canadiens. Et le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard) sait parfaitement bien ce qu'il défendait en 1974, comme tant d'autres. On s'est promené dans le pays, ce que j'appelle le scandale du siècle, et tous les députés de ce parti ainsi que tous les candidats refusaient catégoriquement de croire à une politique de contrôle des prix et d'un gel des prix et des salaires pour 90 jours.

● (2112)

Cette période dont on a fait l'omission dans l'application de la période de contrôle nous aurait permis et aurait permis à tout gouvernement la période de 90 jours pour aller chercher ce support et cette collaboration essentielle à l'efficacité de ces mesures. Or, on a mis cela de côté. Mais ce qui est le plus odieux, c'est qu'on avait promis de ne jamais appliquer de tels contrôles, et on a fasciné le milieu des affaires, les syndicats, les ouvriers, les provinces, l'autre côté de cette Chambre. On faisait peur aux Canadiens avec la proposition que nous faisons. Elle avait été étudiée, et nous sentions que c'était déjà pressant.

Nous demandions à l'époque au gouvernement d'agir bien avant 1974. On ne l'avait pas fait, mais après avoir fait cette promesse formelle à tous les Canadiens, que le gouvernement élu en 1974 n'appliquerait jamais les contrôles, je disais, il y a quelque temps, que ce gouvernement avait menti délibérément et effrontément à tous les secteurs qui composent la société canadienne, et on me demandait de retirer mes paroles parce que je ne faisais pas la preuve de ce que je disais. Je vois le député qui doit être bien gêné d'avoir fait cette promesse aux Canadiens, lui qui s'est vu, en octobre 1975, obligé de suivre docilement la décision prise par son premier ministre, de se taire, et espérer que ses électeurs oublient qu'il ait défendu cela.

Ah oui, monsieur l'Orateur, je suis convaincu de cela, et je répète partout que ce gouvernement en 1974 a menti effrontément à la population canadienne et que, pour cette raison, il mérite cette perte de confiance qui se manifeste de jour en jour.

M. Portelance: Ce n'est pas vrai!

M. La Salle: Un vieux proverbe dit: «Qui a menti mentira», monsieur l'Orateur, et aujourd'hui, le ministre nous présente une forme de mesure de prolongation de ces contrôles. On parle de décontrôle, de comité de surveillance: de quelle façon, avec quelle collaboration, avec quelles ententes? Les détails, les précisions nous manquent actuellement. Mais comment pouvons-nous croire aussi facilement ce gouvernement qui a donné la preuve aux Canadiens d'une malhonnêteté vis-à-vis